

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS de Montpellier - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Montpellier - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	17	104	21	21	13

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

ATTENTION : NOS CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION SONT SÉLECTIVES

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues aux articles R. 212-10-17 et A. 212-36 du code du sport, sont les suivantes :

Ces pièces seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation. En cas de non présentation, la proposition sera caduque et l'organisme de formation ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

a) Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- " premiers secours en équipe de niveau 1 " (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité ;

- " premiers secours en équipe de niveau 2 " (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité ;

b) Etre admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique " BNSSA " et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ;

c) Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

-de la production de l'une des attestations de formation secourisme susvisée et assortie, le cas échéant, de l'attestation de formation continue ;

-de la production du " BNSSA " assorti, le cas échéant, de l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ou de l'attestation de réussite aux épreuves du " BNSSA " ;

-de la production d'un certificat médical (merci d'utiliser impérativement le modèle de certificat médical qui est joint au dossier d'inscription)

-de la production d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme au modèle figurant dans le dossier d'inscription.

Les conditions de délivrance de cette attestation susmentionnée sont les suivantes :

a) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation.

Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;

b) Les personnes titulaires du " Pass'sports de l'eau " et d'un " Pass'compétition " de la Fédération française de natation, de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;

c) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, attesté par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;

d) Est dispensé de la production de l'attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

DATES DE FORMATION :

Entrée en formation : entre le 11/09/2023 et le 20/09/2023

Fin de formation : mai 2024

CONTENU FORMATION :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en oeuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation définies par les arrêtés de création du BPJEPS AAN, et de satisfaire à l'épreuve de sélection (entretien oral en distanciel).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Nous observons toujours la même méconnaissance de la part des candidats de ce qu'est le métier d'éducateur / animateur sportif. Cette méconnaissance se traduit dans leur projet de formation par un décalage important observé entre la représentation qu'ils ont du secteur professionnel et la réalité de ce dernier.

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer au préalable sur les métiers gravitant autour des Activités Aquatiques et de la Natation ainsi que sur les contenus de formation et les attendus en terme de compétences professionnelles du diplôme.

La commission d'examen des vœux porte un intérêt particulier sur les notes obtenues en français, en éducation physique et sportive ainsi que sur les appréciations liées au comportement, à son degré d'autonomie, d'organisation et aux absences du candidat. L'objectif de cette commission est de s'assurer que le candidat pourra suivre la totalité de la formation et ainsi éviter les ruptures de parcours.

Cette même commission rappelle aux candidats qu'il est très important de prendre connaissance avant toute inscription, du dossier d'information très détaillé de la formation sur laquelle ils candidatent (site internet du Creps).

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Note de français, notes d'EPS et appréciations et projet professionnel.	Bulletins de 1ère / note obtenue au bac de français	Essentiel
	Notes d'EPS	Appréciation du professeur sur le projet professionnel.	Bulletins de 1ère et terminale / Note obtenue au bac / Résultats de la dernière classe fréquentée	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Orthographe, vocabulaire, formulation. Capacités argumentatives, capacités à raisonner.	Fiche Avenir /Fiche de suivi	Essentiel
	Capacité à l'oral	Avoir le sens de la communication.	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de motivation	Essentiel
	Expression écrite / Qualité de syntaxe	Qualité rédactionnelle dans l'expression écrite.	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Fiche avenir / Appréciation des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s) / entretien de sélection.	Fiche avenir / Fiche de suivi /appréciation des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s) / entretien de motivation / projet de formation motivé	Essentiel

	Capacité à s'investir, implication	Fiche avenir / Projet de formation motivé / entretien de sélection.	Fiche avenir / Fiche de suivi / Projet de formation motivé / entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maitrise des exigences de la formation.		Entretien de motivation	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	L'employabilité doit être en lien avec la formation acquise.	Projet de formation motivé / entretien de motivation	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : Recherche d'une structure d'alternance	La structure d'alternance doit être en lien avec la formation choisie.	Entretien de motivation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Obtention du BNSSA, du PSE1 et attestation de natation de 400 m nage libre.	Rubrique activités et centres d'intérêts / Entretien de motivation	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Curiosité pour les différentes activités sportives et appartenance à un club sportif.	Fiche Avenir / Fiche de suivi / Projet de formation motivé / rubrique activités et centres d'intérêts	Essentiel

Signature :

François BEAUCHARD,
 Directeur de l'établissement CREPS de Montpellier